INTRODUCTION A LA SYNTAXE STRUCTURALE DE L. TESNIERE

Avant-propos

Les recherches de Lucien TESNIÈRE sur la syntaxe structurale ont été publiées en 1959, cinq ans après la mort de l'auteur, sous le titre *Éléments de syntaxe structurale* (Paris, Klincksieck, 670 pages, ²1966).

Le but de cet aide-mémoire est de faciliter la lecture des *Éléments*. Pour cela, il me semble utile de partir d'un opuscule publié par TESNIÈRE quelques années auparavant, à savoir l'*Esquisse d'une syntaxe structurale* (Paris, Klincksieck, 1953, 30 pages), et dont je conseille la lecture (même sommaire) préalable. Je suivrai cet opuscule assez fidèlement – soulignant à chaque fois les changements (terminologiques, pour la plupart) apportés par les *Éléments*¹. En même temps, je m'efforcerai de mettre en relation les notions introduites par Tesnière avec celles de la grammaire traditionnelle, généralement, en m'appuyant sur le *Bon usage* de Grevisse.

A. La Connexion

« La syntaxe structurale a pour objet de révéler la réalité structurale profonde qui se cache derrière l'apparence linéaire du langage sur la chaîne parlée » (p. 4), autrement dit, de catégoriser les mots qui composent la phrase et de déterminer les relations qui existent entre ces mots.

Les relations syntaxiques relevées par T. sont la connexion, la translation et la jonction.

« Connexion, jonction et translation sont [...] les trois grands chefs sous lesquels viennent se ranger tous les faits de la syntaxe structurale » (Éléments 134, 2 [p. 323]).

Ces relations sont représentées graphiquement par un diagramme à branches, appelé stemma (p. 4).

1. L'Analyse stemmatique

La relation syntaxique par excellence est la *connexion* ; c'est la **subordination** de la terminologie traditionnelle.

Dans le stemma, la connexion est en principe² représentée par un trait vertical, reliant deux *nucléus*, l'un supérieur, l'autre inférieur :



Le nucléus supérieur est le *régissant*, le nucléus inférieur, le *subordonné*. Le subordonné correspond au **complément** de la terminologie traditionnelle ; par contre, il n'existe pas de terme généralement accepté pour désigner le régissant (Grevisse³ le nomme **support**).

a. Connexion et dépendance

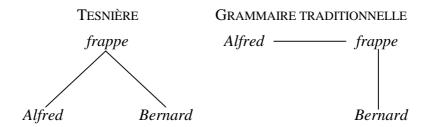
C'est dans les *Éléments* qu'apparaît le terme de « dépendance » pour désigner plus proprement la relation de subordination. T. y précise que « [les] connexions structurales établissent entre les mots des rapports de *dépendance* » (2, 1 [p. 13]), et que le subordonné *dépend* du régissant – inversement, le régissant *commande* ou *régit* le subordonné (2, 3 [p. 13]).

b. Le sujet comme subordonné

La dépendance comme équivalant de la subordination de la grammaire traditionnelle nécessite bien sûr une explication, vu que, dans le stemma donné, le sujet dépend du verbe – alors que pour la grammaire traditionnelle, la relation sujet-prédicat est une relation distincte de la subordination.

En effet, T. refuse de reconnaître la prédication comme relation syntaxique – pour lui, l'opposition entre le sujet et le prédicat « n'est qu'une survivance non encore éliminée, de l'époque [...] où toute la grammaire était fondée sur la logique » (49, 4 [p. 103]) ; et contre cela, il postule que « le sujet est un complément comme les autres » (II, *Actants*, p. 5), qui dépend du verbe exactement comme en dépend le complément d'objet.

Voici, à titre d'illustration, l'analyse de Tesnière opposée à l'analyse traditionnelle (pour la phrase *Alfred frappe Bernard*, p. 3) :



a. Connexion structurale et connexion sémantique

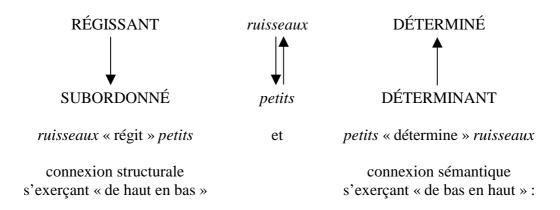
Suite à la distinction de la structure et du sens, les *Éléments* opposent, au chapitre 21, *connexion structurale* et *connexion sémantique* : c'est sur le plan structural que le nucléus supérieur *régit* le nucléus inférieur ou que le nucléus inférieur *dépend* du nucléus supérieur – sur le plan sémantique, le nucléus inférieur *détermine* (ou *complète*) le nucléus supérieur.

Au couple structural régissant/subordonné correspond donc le couple sémantique déterminé/déterminant, comme l'illustre l'exemple (*les*) petits ruisseaux (21, 6 [p. 43] :

¹ Dans ce qui suit, les références de la forme « IV, *Nucléus jumelé* » renvoient à l'*Esquisse* (ici, au paragraphe Nucléus jumelé du chapitre IV), les références de la forme « **23**, 7 », aux *Éléments* (ici, au chapitre 23, § 7). Ces références sont généralement accompagnées de l'indication de la page – pourtant, une mention de la page seule se réfère toujours à l'*Esquisse*.

² Mais: «L'apposition est une connexion horizontale. » (II, *Apposition*, p. 5)

³ M. GREVISSE, *Le bon usage. Grammaire française*. Paris-Gembloux, Duculot, 12e éd. refondue par A. Goosse, 1986, § 264.



Pour le substantif subordonné du verbe, on dit qu'il *complète* le verbe dont il dépend (plutôt que de le « déterminer ») ; sémantiquement, le substantif est alors *complément* du verbe (T. ne propose pas de terme spécifique pour le verbe complété)⁴. Ainsi, dans la phrase *Bernard frappe Alfred*, *frappe* régit *Bernard* et *Alfred*, et, parallèlement, *Bernard* et *Alfred* complètent (le sens de) *frappe*.

b. Nucléus jumelé ou dissocié⁵

Parallèlement à la distinction entre connexion structurale et connexion sémantique, T. considère le nucléus comme assumant à la fois une *fonction structurale* et une *fonction sémantique*, cf. *Esquisse*, p. 8 (Nucléus jumelé), et *Éléments*, chapitre 22 (Le nucléus)⁶ et 23 (Le nucléus dissocié).

Généralement, le nucléus est un seul mot qui est à la fois centre sémantique (contenant l'idée) et centre structural (assumant la « fonction nodale »⁷), ainsi pour les formes verbales simples, p. ex. (ils) chantent. Mais il y a des nucléus où ces fonctions sont dissociées, et qui contiennent donc deux centres. Ainsi, dans les formes verbales composées (p. ex. ont chanté) l'auxiliaire (ont) constitue le centre structural, et le participe (chanté), le centre sémantique (cf. IV, Nucléus jumelé, p. 8; comparer avec le chap. X, Translation réversive, p. 21); de même, dans la « phrase à verbe être » (Alfred est jeune), le nucléus est jeune est dissocié en deux centres, l'un (la copule est) structural, l'autre (l'adjectif attribut jeune) sémantique (cf. IV, Adjectif attribut, p. 8)⁸.

Dans le stemma, le nucléus est représenté graphiquement par un cercle, ce qui permet d'y inclure plusieurs mots dans le cas où les fonctions sémantiques et structurales sont dissociées, c'est-à-dire assumées par des mots distincts. (On fait économie du cercle lorsque les deux fonctions sont assumées par un seul mot, cf. I, *Nucléus*, p. 3).

c. Nœud et fonction nodale

La définition du *nœud* comme « nucléus central nouant ensemble deux connexions » (cf. I, *Nucléus*, p. 3) a été abandonnée dans les *Éléments*; le nœud (plus précisément, le *nœud structural*) signifie désormais « l'ensemble constitué par le régissant et par tous les subordonnés qui, à un degré quelconque, directement ou indirectement, dépendent de lui » (3, 3 [p. 14]). C'est-à-dire dans

⁴ À remarquer que *déterminant* et *complément* sont ici des termes sémantiques, alors que pour la grammaire traditionnelle (GREVISSE), ce sont des termes syntaxiques – « déterminant » désignant une classe de mots (comprenant articles et adjectifs déterminatifs), et « complément », une fonction équivalente à celle de *subordonné*.

⁵ Nucléus *dissocié* est le terme employé dans les *Éléments* (cf. chap. 23) ; dans l'*Esquisse* (p. 8), T. parle de nucléus « jumelé ».

⁶ En fait, « le nucléus [est] le siège de plusieurs autres fonctions [...] en particulier [de] la fonction translative [...] » (22, 9 [p. 45]).

⁷ Selon la définition adoptée dans les *Éléments* (3, 3 [p. 14]), voir ci-après.

⁸ Pour le traitement du verbe copule comme « translatif », voir plus loin.

l'exemple donné, *Votre ami chante* (p. 3), *chante* forme un nœud (verbal) avec *ami* et avec *votre*, et *ami* forme un nœud (substantival) avec *votre*⁹.



Parallèlement, le terme de *fonction nodale* exprime désormais la fonction (structurale) du régissant, c'est-à-dire sa « fonction de nouer en un seul faisceau les différentes connexions qui unissent à lui ses divers subordonnés » (19, 5 [p. 39]).

2. Stemma et chaîne parlée

Il importe de souligner que le stemma ne rend pas l'ordre des mots. Ainsi, les deux expressions *les petits ruisseaux* et *les ruisseaux capricieux* sont représentées par le même stemma, avec *ruisseaux* comme terme supérieur, et l'adjectif épithète comme terme inférieur :



En effet, T. sépare la *syntaxe* de la phrase (l'abstraction des connexions structurales à partir de la chaîne parlée, ou écrite) et sa *construction* (la réalisation de la structure de la phrase en une séquence linéaire)¹⁰.

Précisons que T. ne nie pas l'importance de la séquence linéaire pour l'étude de la structure hiérarchique : ce sont essentiellement l'ordre des mots et les phénomènes d'accord, plus que le sens et la nature des mots, qui permettent de saisir les connexions structurales (cf. p. ex. 7, 6 [p. 21]).

3. Catégories et fonctions grammaticales

a. Classes de mots

T. range les mots en mots *pleins* et en mots *vides*, cf. chap. IV, *Espèces de mots* (p. 7).

⁹ Le nœud structural, dans sa définition définitive, est donc l'équivalent du syntagme, et le régissant, l'équivalent du noyau de syntagme (cf. GREVISSE, § 264). – A remarquer que *nœud* est parfois employé dans un sens plus restreint pour désigner le régissant seul (abstraction faite de ses subordonnés).

¹⁰ Attribuant explicitement la construction à la parole, T. admet que la structure de la phrase est du domaine de la langue, ce qui constitue certainement un progrès par rapport à SAUSSURE, chez qui on peut lire que « [la phrase] appartient à la parole, non à la langue » (*Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, ³1931, p. 172). – Pour beaucoup de linguistes, la phrase dans sa totalité appartient à la langue, la syntaxe décrivant aussi bien la structure hiérarchique de la phrase que sa structure linéaire. Voir p. ex. N. CHOMSKY, *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge, Mass., The M.I.T. Press, 1965 (trad. fr. *Aspects de la théorie syntaxique*, aux Editions du Seuil, Paris), chap. 2, § 4.4.

Les mots pleins comprennent les *substantifs* (y inclus les pronoms), les *adjectifs* (qualificatifs et déterminatifs), les *adverbes* et les *verbes*.

Les mots vides comprennent les *jonctifs* (correspondant aux conjonctions de coordination) et les *translatifs* (réunissant, entre autres, prépositions et conjonctions de subordination). S'y ajoutent les *indices*, cf. chap. X, *Translation atténuée* (p. 23), parmi lesquels les articles, qui peuvent être translatifs également.

Voici les espèces de mots selon T. opposées aux « parties du discours » de la grammaire traditionnelle ; pour les symboles ajoutés, voir I, *Symboles*, p. 8.

Mots pleins	
substantifs (O)	noms
	pronoms
adjectifs (A)	adjectifs
verbes (I)	verbes
adverbes (E)	adverbes
Mots vides	
jonctifs (j)	conjonctions de coordination
	conjonctions de subordination
translatifs (t)	prépositions
	articles
	(articles)
indices (i)	prépositions
	pronoms conjoints

b. Fonctions grammaticales

En grammaire traditionnelle, on parle de fonction grammaticale (ou syntaxique) dans les relations de prédication et de subordination. Pour T., qui, on l'a vu, écarte la prédication en tant que « solidarité réciproque » entre le sujet et le prédicat (cf. GREVISSE, § 226)¹¹, il ne reste plus que la subordination (du complément à son support, cf. Grevisse, § 264), c'est-à-dire la dépendance (entre le subordonné et son régissant)¹².

Seuls les mots capables de former un nucléus, c'est-à-dire les mots pleins (verbes, substantifs, adjectifs et adverbes) peuvent entrer en relation de dépendance, et assumer les fonctions de régissant ou de subordonné.

Tout comme le support dans la grammaire traditionnelle, le régissant est désigné par le nom de la classe du mot qui assume cette fonction. Il y a donc des subordonnés du verbe, du substantif, de l'adjectif et de l'adverbe, correspondant aux compléments du verbe, du nom, etc., de la grammaire traditionnelle.

¹¹ A noter qu'avec la notion de sujet (qui se confond désormais avec celle de prime actant), celle de prédicat disparaît également (pour devenir le *nœud des nœuds* [p. 4]).

¹² En fait, il faut y ajouter l'apposition comme relation syntaxique différente de la dépendance, puisque, à la différence de la dépendance, l'apposition équivaut à une connexion horzontale, ce qui fait qu'elle s'apparente plutôt à la jonction.

Pour ce qui est des fonctions subordonnées (voir au chapitre II, *La phrase simple*), T. en distingue trois : *actant*, *épithète* et *circonstant*. L'actant est subordonné au verbe, l'épithète, au nom, et le circonstant, au verbe, l'adjectif ou l'adverbe :

actant	
prime actant	sujet
second actant	complément d'objet direct
tiers actant	complément d'objet indirect
épithète	complément du nom ¹³
circonstant	complément adverbial (du verbe) complément de l'adjectif
Circonstant	complément de l'adverbe

c. La Valence

Il est bien connu que certains verbes peuvent avoir un complément d'objet, p. ex. *frapper* (*qn.*) ou *plaire* (à *qn.*), que d'autres peuvent en avoir deux, p. ex. *donner* (*qc.* à *qn.*), et que d'autres encore n'en permettent pas du tout, p. ex. *tomber*. Admettant que le sujet compte parmi les subordonnés du verbe, il y a alors des verbes qui régissent un, ou deux, ou trois compléments ou actants.

Le fait de régir tant ou tant d'actants est une propriété individuelle pour chaque verbe, que T. appelle sa *valence*, ce qui permet de classer les verbes en verbes *monovalents* (verbes intransitifs : *tomber*), *divalents* (verbes transitifs : *frapper*, *plaire*) ou *trivalents* (verbes transitifs doubles : *donner*). Considérant les verbes impersonnels (p. ex. *neiger*, cf. *il neige*) comme verbes à sujet apparent, ou vide, ou sans sujet (ni complément d'objet), on arrive même à des verbes *avalents*.

Voici le tableau des correspondances entre la classification de Tesnière usuelle et la classification usuelle :

Tenière	Grammaire traditionnelle ¹⁴
verbes avalents	verbes impersonnels
verbes monovalents	verbes intransitifs
verbes divalents	verbes transitifs (directs ou indirects)
verbes trivalents	verbes transitifs doubles

Selon le cas, les verbes passifs et les verbes pronominaux sont divalents (être frappé [par qn], se frapper) ou trivalents (être donné [à qn par qn], se donner [à qn]).

¹³ T. appelle *épithète* tout complément du nom. Il y a donc épithète non seulement dans *le signal vert*, mais aussi dans *le livre de Pierre*, alors que la grammaire traditionnelle réserve l'appellation « épithète » à l'adjectif, et appelle « complément déterminatif du nom » le nom introduit par une préposition.

¹⁴ Cette terminologie est celle du PETIT ROBERT et du GREVISSE (antérieur à la 12e édition). Mais la tradition, à laquelle s'est rangée GREVISSE dans la 12e édition, appelle transitifs les verbes à complément d'objet direct (et permettant la voix passive), et intransitifs tous les autres ; il est alors possible de distinguer, parmi les verbes intransitifs, les verbes absolus (sans complément d'objet).

A remarquer que la valence d'un verbe est une fonction des seuls actants qu'il est susceptible de régir – les *circonstants* n'y interviennent pas.

A remarquer/ rappeler aussi que la valence décrit une qualité virtuelle du verbe : même employé dans une phrase comme *Alfred frappe*, *frapper* reste un verbe divalent, car bien qu'il n'en réclame pas obligatoirement, il permet un complément d'objet direct comme deuxième actant. ¹⁵

B. La Translation

1. Théorie de la translation

a. Correspondance entre fonctions et catégories

L'une des caractéristiques de la syntaxe de T. est qu'elle cherche à établir une correspondance biunivoque entre fonctions et catégories grammaticales de sorte qu'à chaque fonction corresponde une seule catégorie, et inversement.

En conséquence, l'actant sera forcément un substantif, l'épithète (dans le sens large de « complément du nom »), un adjectif, et le circonstant, un adverbe :

Catégorie	Symbole ¹⁶	Fonction
substantif	О	actant
adjectif	A	épithète
adverbe	E	circonstant

Or, il semble évident que d'autres catégories que le nom ou le pronom peuvent assumer la fonction de sujet ou d'objet, que d'autres catégories que l'adjectif peuvent assumer la fonction de complément du nom, etc.

A cela, T. riposte que tout mot (plein) qui assume une fonction autre que celle qui lui est attribuée par le tableau des correspondances ci-dessus, change automatiquement de catégorie : un verbe qui, par exemple, fonctionne comme second actant (COD, cf. *Je vous demande de partir*. [p. 20]) devient par là un substantif (par analogie à *Je vous demande une faveur*) ; un substantif qui fonctionne comme « épithète » (complément déterminatif du nom, cf. *le livre d'Alfred*. [p. 17]) devient adjectif (par analogie à *le livre rouge*), etc. C'est à ce changement de catégorie que T. donne le nom de *translation*.

A noter que la translation n'affecte pas l'hiérarchie des connexions. Par exemple, *le livre d'Alfred* a la même structure que *le livre rouge*, c'est-à-dire



- avec cette différence que, dans le cas de A = rouge, il s'agit d'un adjectif originaire, alors que dans le cas de A = Alfred, « il s'agit d'un adjectif provenant de la translation d'un substantif » (155, 3 [p. 368]).

¹⁵ Autrement dit le COD, même s'il est facultatif, est *essentiel* (cf. Grevisse, § 266, a) aux verbes transitifs directs (comme *frapper*).

¹⁶ Ces symboles sont communs aux catégories et aux fonctions.

b. Terminologie de la translation

Dans la terminologie adoptée par T., la translation *transfère* un mot plein d'une catégorie grammaticale dans une autre catégorie grammaticale (p. 17); le mot subissant la translation (la catégorie de départ) reçoit le nom de *transférende*, le mot résultant de la translation (la catégorie d'aboutissement), le nom de *transféré*. La translation est exprimée par le signe >, selon le schéma:

Transférende > Transféré

Selon qu'elle opère sur des mots ou sur des propositions, la translation est du *premier* ou bien du ou second la *degré*; la translation du second degré est exprimée par le signe >>.

Ce sont les *translatifs* (qui sont des mots vides) qui effectuent la translation. Ainsi, la préposition de transfère en adjectif un substantif en fonction d'« épithète » 19 , comme *Alfred* dans *le livre d'Alfred* (c'est la translation O > A); cette même préposition transfère en adverbe un substantif en fonction de circonstant, comme *Montpellier* (complément adverbial de lieu) dans *Alfred revient de Montpellier* (c'est la translation O > E).

On distingue *translatifs du premier degré* (prépositions²⁰) et *translatifs du second degré* (conjonctions de subordination, pronoms relatifs). Il arrive que la translation ne soit pas marquée morphologiquement – le translatif est alors *zéro*, symbolisé par le signe \odot (cf. *Éléments*, chap. 17 et 162).

A remarquer, que le translatif est *intranucléaire*, c'est-à-dire qu'il forme avec le transférende un nucléus²¹.

c. Représentation graphique de la translation

Dans le stemma, la translation est symbolisée par le sigle τ (d'après la lettre grecque tau [to]). Audessus de la barre horizontale du τ se place le transféré, au-dessous, d'un côté et de l'autre de la hampe du τ , se placent le transférende et le translatif ; le crochet de la hampe du τ est tourné vers le translatif, comme dans les schémas suivants (155, 13 [p. 368]) :

Tra	ansféré	Transf	éré
	Transférende	Transférende	
prépos <u>é</u>			postposé

Au-dessous de la barre, le translatif et le transférende sont représentés par les mots, suivant l'ordre dans la chaîne parlée ; au-dessus de la barre, le transféré est représenté par son symbole, comme dans les exemples suivants :

¹⁷ Cf. VIII, Facteurs de la translation; voir également Éléments, chap. 154, « Terminologie de la translation ».

¹⁸ Cf. *Éléments* (164, 14 [p. 386] et *passim*). également dans les *Éléments* (page 543, par exemple), T. emploie comme terme concurrent « translation secondaire » (ainsi que « translation primaire », à côté de translation du premier degré).

¹⁹ Plus exactement, le translatif transfère le substantif en adjectif *pour lui permettre d'assumer* la fonction d'épithète.

²⁰ D'autres éléments (mots ou morphèmes) peuvent jouer le rôle de translatif : verbes auxiliaires, article, désinences (infinitif et participe) – voir plus loin.

²¹ Traitant le translatif comme intranucléaire, T. s'oppose à la grammaire traditionnelle qui considère la préposition et la conjonction de subordination comme des mots de liaison, c'est-à-dire placés entre deux nucléus (« internucléaires »), cf. 157, p. 371 et suiv. – En fait, le nucléus est tripartite, comprenant transférende, translatif et transféré.



A signaler que pour les translations I > O (de l'infinitif en substantif (« substantif verbal », cf. 176, 8 [p. 409]) et I > A (du participe en adjectif (« adjectif verbal », ibid.), la représentation stemmatique ne suit pas ce schéma, c'est-à-dire plutôt que



- on a, selon l'*Esquisse*²²:



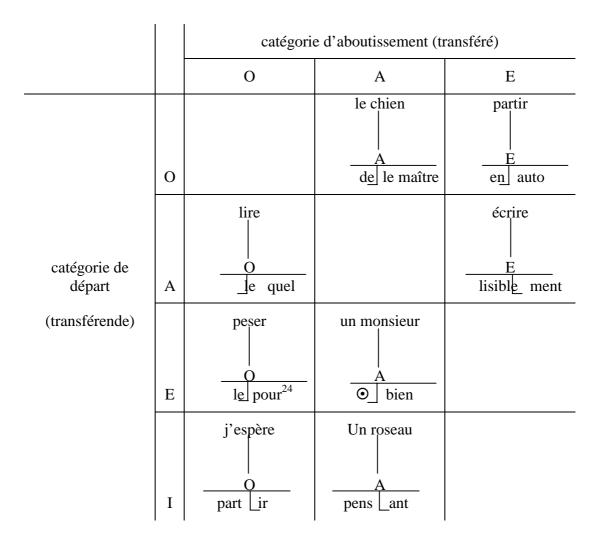
Mais il semble que T. ait abandonné ce mode de présentation dans les *Éléments*, cf. 161, 4 et suiv.²³.

2. Classifications des translations du premier degré

Le tableau suivant (d'après *Éléments*, 176, 8 [p. 409]) présente « les principaux types de translation du premier degré » mentionnés aux pages 18 à 21 de l'*Esquisse*. (A remarquer qu'il n'existe pas de translation simple I > E – voir plus loin, sur le gérondif.)

 22 Cf. p. 17. A remarquer aussi que, dans les stemmas représentant des translations en infinitif ou en participe (pp. 17, 20 etc.), le crochet de la hampe du τ est tourné vers le transférende (I), et non vers le translatif (inf. ou part.).

²³ Il est vrai qu'il se pose alors des difficultés dans les cas où « le translatif est incorporé dans le transférende » (p. 17) – comme par ex. pour *voir*, qu'il faudrait découper en *voir* [*v-oir*?] – mais on pourrait imaginer des représentations plus abstraites comme (voir)(inf.).



Il faut y ajouter la translation de l'adjectif en verbe, A > I, qui « est celle que l'on rencontre dans la phrase à verbe *être* » (207, 3 ; p. 471), comme p. ex. *La maison est neuve*, où le verbe copule *est* assume le rôle de translatif et « sert à transférer l'adjectif *neuve* (A) en verbe *est neuve* » (207, 8), cf.²⁵



²⁴ Dans *peser le pour et le contre*. – Généralement, pour (et contre) sont des prépositions introduisant un régime, mais qui s'emploient aussi seuls, sans RÉGIME: *Je suis pour*. – *Tu n'es pas fait pour*. [GREVISSE, p. 1509] – *J'ai été payé pour*. [*ibid*.]. GREVISSE (§ 992) voit dans ces cas des « prépositions à régime implicite » et non – comme T. – des adverbes.

²⁵ On peut s'étonner de voir le trait de connexion relier le subordonné au translatif, mais c'est bel et bien ce que T. propose : « Dans ce nucléus [*est neuve*] la fonction structurale est assurée par l'auxiliaire est, la fonction sémantique par l'adjectif auxilié neuve. » (207, 10 [p. 471]) – « Aussi bien la connexion structurale, qui unit l'actant au nucléus verbal, ne peut-elle aboutir en bonne doctrine qu'au verbe auxiliaire, puisque c'est lui qui, dans le nucléus dissocié, assume seul la fonction structurale [...] » (67, 12 [p. 160])

3. Translation du second degré

Alors que la translation du premier degré opère sur des mots, celle du second degré opère sur des phrases simples. En termes traditionnels, la translation du second degré transfère une proposition (indépendante ou principale) en proposition subordonnée; ainsi on pourrait dire que, pour la phrase *J'espère que Jean viendra*, il y la translation *Jean viendra* >> que Jean viendra.

En termes tesniériens, dans la translation du second degré,

[le] *transférende* est [...] un nœud verbal avec tous les actants et circonstants qu'il régit. C'est une *proposition*. Le *transféré* au contraire n'est plus qu'un des éléments d'un nœud verbal supérieur qui le régit. Il lui est donc *subordonné*. (p. 24)

Par la translation du second degré, le nœud verbal est transféré en nœud substantival, adjectival ou adverbial, suivant la fonction (actant, épithète ou circonstant) qu'il assume dans la phrase en tant que proposition subordonnée. Dans l'exemple donné, la translation opère selon le schéma :

I >> O

a. Nœud verbal et proposition

La translation du second degré, on l'a vu, est définie par T. comme s'appliquant à une *proposition*, qu'il définit à son tour comme « un nœud verbal avec tous les actants et circonstants qu'il régit ».

Cette définition de la proposition conduit T. à traiter l'infinitif comme « proposition infinitive » chaque fois que le verbe à l'infinitif est lui-même régissant. Ainsi, à la page 20, T. parle de proposition infinitive pour *Je voudrais bien vous voir enseigner la grammaire*, l'infinitif (enseigner) étant accompagné d'un prime et d'un second actant (vous et la grammaire, respectivement), par opposition à *Je vous demande de réfléchir*, où l'infinitif ne régit aucun actant ni circonstant²⁶. De même, il y a, selon T., proposition infinitive dans *La difficulté fut d'attacher le grelot*, par opposition à *Il est bon de parler et meilleur de se taire*.

Mais étant donné que T. range ces « propositions infinitives »²⁷ parmi les faits de la translation du premier degré, la caractérisation de la translation du second degré comme s'appliquant à des propositions devient insuffisante. En fait, pour empêcher son application dans le cas des propositions infinitives, la translation du second degré devrait être définie comme s'appliquant aux propositions dont le verbe est à un mode personnel (une forme conjuguée). Ajoutons une remarque sur la distinction entre *phrase simple* et *phrase complexe*: Traditionnellement, la phrase complexe est celle qui contient plus d'une proposition (plus d'un verbe à un mode personnel), autrement dit, la phrase complexe est celle qui implique au moins une translation du second degré. T. va plus loin encore : toute translation, qu'elle soit du premier ou du second degré, conduit à une phrase complexe.²⁸

²⁶ Comme le montre le fait que T. ne voit pas de proposition dans *Alfred espère de partir demain* (avec l'infinitif régissant un circonstant), la définition de la proposition devrait faire appel aux seuls actants.

²⁷ La grammaire traditionnelle réserve le terme de proposition infinitive aux cas où l'infinitif à son sujet propre, différent de celui du verbe principale, comme dans *Je voudrais bien vous voir enseigner la grammaire*.

²⁸ La coordination (*jonction*, en termes tesniériens) fournit également des phrases complexes : « [Les Éléments de complication de la phrase simple] se ramènent à deux phénomènes de nature bien différente, la jonction et la translation. » (134, 2 [p. 323] – cf. aussi 151, 1 [p. 361]). Là aussi, T. considère comme phrases complexes non seulement les phrases qui résultent de la jonction de propositions mais également celles qui résultent de la jonction de mots ou de groupes de mots.

b. Classification des translations du second degré

Par la translation du second degré

le verbe transférende I peut être transféré dans chacune des trois autres espèces O, A, ou E. Il y a donc trois espèces de propositions subordonnées [...] (p. 24).

Ces trois espèces sont nommées aussi bien d'après leur catégorie que d'après leur fonction, cf. 29

	Termes catégoriels	Termes fonctionnels
	subordonnée	subordonnée
I >> O	substantive	actantielle
I >> A	adjective	épithète
I >> EE	adverbe	circonstancielle

Les *subordonnées actantielles* comprennent le « discours indirect » (c'est-à-dire les complétives de la grammaire traditionnelle, appelées « conjonctives essentielles » par Grevisse) et l'interrogation indirecte³⁰.

Dans le tableau qui suit, on trouvera la classification des propositions subordonnées de Tesnière reliée à celle de Grevisse.

Tesnière	Grevisse
adjective	relative
actantielle: interrog. indirecte	interrogation indirecte
actantielle : discours indirect	conjonctive essentielle
circonstancielle (ou adverbe)	(conjonctive) adverbiale
	(conjonctive) corrélative ³¹

Le *translatif du second degré* est généralement une conjonction de subordination (cf. p. 24), sauf pour la subordonnée adjective (le translatif y est le pronom relatif) et l'interrogation indirecte nucléaire (qui est sans marquant morphologique).

c. Représentation graphique de la translation du second degré

La translation du second degré est représentée par un τ à double barre, sinon les conventions restent les mêmes.

Voici un exemple de translation du second degré pour chaque espèce de subordonnée :

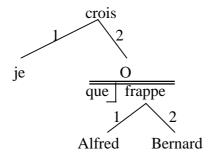
²⁹ Les termes que T. utilise dans les *Éléments* sont mis en gras.

³⁰ Pour l'interrogation indirecte comme pour l'interrogation directe, T. distingue *interrogation connexionnelle* et *interrogation nucléaire* (correspondant à la distinction entre interrogation globale et interrogation partielle, cf. Grevisse, § 383). Dans le stemma, les deux interrogations sont différenciées par l'endroit où se trouve le point d'interrogation, cf. chap. III, « Interrogation et négation », p. 6.

³¹ Pour T., les propositions correlatives comptent parmi les subordonnées circonstancielles ; cf. *Éléments*, 240, p. 545, et Th. Lambertz, *Ausbaumodell zu Lucien Tesnières* « Éléments *de syntaxe structurale* », Teil I und Teil II, Gerbrunn bei Würzburg, Wiss. Verlag A. Lehmanné 1982, p. 124, pour la représentation stemmatique.

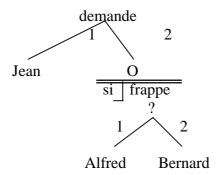
1° subordonnée actantielle (I >> O)

(a) discours indirect (translatif que):



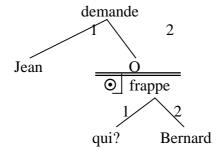
Je crois qu'Alfred frappe Bernard (cf. p. 24)

(b) interrogation connexionnelle indirecte (translatif si):



Jean demande si Alfred frappe Bernard

(c) interrogation nucléaire indirecte (translatif zéro³²):

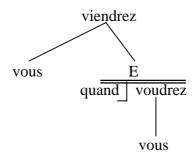


Jean demande qui frappe Bernard

³² En fait, le marquant (= translatif) de l'interrogation nucléaire indirecte est l'ordre des mots (inversion du substantif personnel et du verbe annulée, cf. 244, 10 [p. 556]) ; cf. aussi Lambertz (p. 429).

2° subordonnée circonstancielle (I >> E)

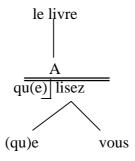
(Conjonction de subordination simple³³ comme translatif:)



Vous viendrez quand vous voudrez (p. 27)

3° Subordonnée adjective (I >> A)

(Pronom relatif comme translatif:)



le livre que vous lisez (cf. p. 25)

Remarque. – Le pronom relatif est un outil complexe. Il joue le rôle d'une conjonction de subordination, et en même temps, il est actant dans la proposition relative (second actant ou COD dans l'exemple donné). Selon T., le pronom relatif « réunit en un seul mot deux éléments :

1. – Un translatif [...] qui doit occuper dans le stemma la place du relatif sous le τ de translation [...] 2. – Un indice personnel [...] qui doit occuper dans le stemma sa place normale de subordonné au substantif [...] » (p. 25).

Sur le plan sémantique, il y a connexion *anaphorique* entre le pronom relatif et son antécédent, *livre* (à symboliser dans le stemma par un trait pointillé).

4. Translation multiple

Il y a translation multiple (ou complexe³⁴) chaque fois qu'un nucléus contient au moins deux translations successives.

T. distingue *translation multiple du premier degré* (*cf.* p. 21-24) et *translation multiple du second degré* (*cf.* p. 27/28). A noter qu' en cas de translation multiple du second degré « seule la première translation peut être du [second] degré, les autres sont toujours du premier degré » (p. 27).

³³ C'est-à-dire quand, où, comme et si (dans les phrases conditionnelles), cf. *Éléments*, 254, 5 [p. 582]. Pour les conjonctions composées (*lorsque* etc.) et les locutions conjonctives (*parce que*, etc.), voir chap. X, Translation du deuxième degré complexe. – Pour *où*, voir plus loin.

³⁴ Dans les *Éléments*, T. remplace le terme de « translation complexe » par celui de « translation multiple ». Dans l'*Esquisse*, le terme de translation multiple s'applique aux nucléus contenant au moins trois translations successives.

A titre d'illustration, voici deux exemples, le gérondif (translation du premier degré I > A > E), et la proposition adjective introduite par où (translation du second degré I >> E > A).

a. Translation multiple du premier degré : Le gérondif

Le gérondif « est un verbe transféré en adverbe de manière » (206, 1 [p. 470]). Mais « le gérondif français ne peut s'obtenir par translation simple directe. Il faut passer par l'intermédiaire de l'adjectif (participe). » (X, Translation double, p. 21)

Exemple (p. 21):

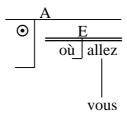
(La victoire) en chantant (nous ouvre la barrière).³⁵

Le participe étant considéré comme un adjectif dérivé du verbe, il y a d'abord une translation I > A. Ensuite, cet adjectif ne jouant pas « son » rôle d'épithète, mais celui de circonstant, il s'y ajoute une translation A > E:

I > A:

b. Translation multiple du second degré : La proposition adjective introduite par $o\dot{u}$

La proposition adjective [relative] où vous allez, dans une construction comme la ville où vous allez, s'obtient par application successive de la translation du second degré I >> E (avec où comme translatif) et la translation du premier degré (translatif zéro) E > A – la subordonnée adjective est donc issue d'une subordonnée circonstancielle (de lieu), introduite par la conjonction de subordination $où^{36}$ (cf. *Vous irez où vous voudrez*).



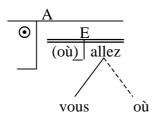
Cette représentation stemmatique suit les *Éléments* (254, 5 et 24 [p. 582 et 584]), où les circonstancielles de lieu (*Vous irez où vous voudrez*) sont rangées à côté des circonstancielles de temps (*Vous viendrez quand vous voudrez*); *où* y est donc traité comme une conjonction de subordination, tout comme *quand*³⁷.

³⁵ Le gérondif dépend du verbe (« *Lorsque nous chantons, la victoire nous ouvre la barrière* »), et non du substantif sujet.

³⁶ Voir plus haut, note 39.

³⁷ Pour *quand*, cf. le stemma dans *Esquisse*, p. 27 (en haut).

Dans l'*Esquisse* par contre, où est traité comme un outil complexe (comparable au pronom relatif), à la fois conjonction de subordination (= translatif) et adverbe (= circonstant) – voir la représentation stemmatique XII, *Translation double*, p. 27^{38} :



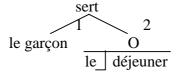
5. Les Indices

Les indices sont des mots vides assimilables aux translatifs – souvent même ils « fonctionnent à la fois comme translatifs et comme indices » (X, Translation atténuée, p. 23).

a. L'Article

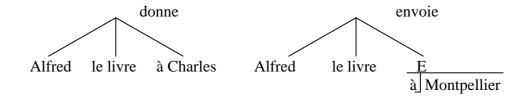
L'article est indice lorsqu'il accompagne un substantif propre, par ex. dans $le\ garçon$; il est translatif lorsqu'il accompagne un mot d'une catégorie autre que le substantif, comme dans $le\ d\acute{e}jeuner$, où l'article accompagne un verbe substantivé (autrement dit, l'article fonctionne ici comme translatif dans la translation I > O).

Ex.: Le garçon sert le déjeuner



b. La Préposition

« Le translatif à est l'indice du substantif troisième actant : Alfred donne le livre à Charles » (p. 23), par oppos. à Alfred envoie le livre à Montpellier, où il fonctionne comme translatif dans la translation O > E (cf. IX, Substantif > adverbe, p. 19).



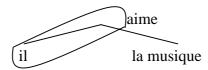
 $^{^{38}}$ Plutôt que de traiter où comme conjonction de subordination effectuant la translation I >> E, il semble plus approprié de le considérer comme un adverbe relatif introduisant une proposition relative sans antécédent (cf. Grevisse, § 1058, b [p. 1609]). En termes tesniériens, où serait alors translatif dans la translation I >> A.

³⁹ L'article, puisqu'il est mot vide (translatif ou indice) ne forme pas, comme les autres déterminants (adjectifs déterminatifs), un nucléus subordonné au substantif; dans le stemma, l'article est inclus dans le nucléus substantival. (Cependant, dans les stemmas intégraux présentés à la fin des *Éléments*, au « Livre F : Applications », l'article est systématiquement subordonné au substantif.)

c. Les Formes conjointes des pronoms personnels

Les indices personnels correspondent aux formes conjointes des pronoms personnels : *je, tu, il, ils ; me, te, se, le, la , les, leur* – par opposition aux formes disjointes⁴⁰ : *moi, toi, lui, eux ; elle, nous, vous, eux, elles.* Bien qu'ils ne soient translatifs au sens strict du terme (« mots vides changeant la catégorie du mot qu'ils accompagnent », ici du verbe), les indices personnels transforment quand même la forme du verbe.

Les indices personnels constituent une catégorie plutôt hybride, puisque, d'un côté, ils sont définis comme des mots vides, formant nucléus avec le verbe qu'ils accompagnent, mais de l'autre côté, ils assument la fonction subordonnée d'actant, fonction qui normalement est réservée aux mots pleins. Dans le stemma, ce double caractère des indices personnels est rendu par le fait qu'ils sont à la fois joints au verbe par le trait de connexion et inclus dans son cercle de nucléus, comme pour *Il aime la musique* (cf. p. 19) ⁴¹:



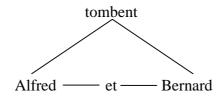
C. La Jonction

La *jonction* est la **coordination** de la terminologie traditionnelle. Selon Grevisse, « la coordination est la relation, explicite ou implicite, qui unit des éléments de même statut : soit des phrases, soit, à l'intérieur d'une phrase, des termes qui ont la même fonction par rapport au même mot. » (§ 258).

À proprement parler, dans une phrase comme *Alfred et Bernard tombent*, il n'y a qu'un seul sujet, exprimé par deux termes coordonnés. Tesnière, justement, parle d'un *nucléus dédoublé* (*Dédoublement*, p. 11; chap. 135), et il précise : « On se gardera de dire que cette phrase comporte deux actants, car le verbe *tomber* étant monovalent. Elle comporte un seul actant, mais celui-ci est dédoublé » (p. 11; *cf.* chap. 135, 3).

La jonction peut être exprimé avec ou sans *jonctif* (**conjonction de coordination** de la terminologie traditionnelle); la jonction sans jonctif correspond à la **juxtaposition** de la terminologie traditionnelle. Les jonctifs sont des mots vides.

Dans le stemma, la jonction est représentée par un trait horizontal, e *trait de jonction* .Lorsqu'il y a jonction avec jonctif, celui-ci est intercalé sur le trajet du trait de jonction :

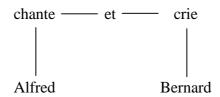


Dès qu'il y a jonction, le stemma comporte un triangle, ce qui distingue la jonction de l'apposition.

Comme on la vu, on peut coordonner soit des termes à l'intérieur d'une phrase (des substantifs en fonction der prime actant, dans l'exemple précédent) soit des phrases, comme p.ex. *Alfred chante et Bernard crie*. Dans ce cas, on joint entre eux des verbes, c'est-à-dire des nucléus centraux :

⁴⁰ Appelées par T. *substantifs personnels* (à rappeler que la catégorie des substantifs comprend noms et pronoms). Par contre, T. appelle *pronom* « l'adjectif transféré en substantif », p. ex. *lequel* (pronom, dans *Lequel lit Alfred ?*) vs. *quel* (adjectif [déterminatif], *cf. Quel livre lit Alfred ?*), *cf.* IX, Adjectif > substantif, p. 18/19.

⁴¹ Par oppos. à *Elle aime la musique*. C'est sans doute parce que la forme disjointe est pareille à la forme conjointe, que *elle* n'est pas considéré comme indice personnel (à la différence de *il*, dont la forme disjointe est *lui*).



Ainsi, T. intègre l'analyse « logique » de la phrase à l'analyse grammaticale, ce qui est un grand pas en avant par rapport à l'analyse traditionnelle. En effet, celle-ci sépare l'analyse de la phrase en deux : la décomposition de la phrase en propositions et la détermination des relations qui existent entre ces propositions (analyse logique) d'un côté, et la décomposition de chaque proposition en mots et la détermination des relations qui existent entre ces mots (analyse grammaticale), ce qui pose des problèmes surtout pour la détermination de la fonction pour les propositions subordonnées.

À remarquer qu'une phrase comme *Alfred et Bernard tombent* résulte de l'« addition » de deux phrases (*Alfred tombe* et *Bernard tombe*), autrement dit, dès qu'il y a dédoublement de nucléus subordonnés, on a affaire à des phrases elliptiques.

Le dédoublement à la fois de nucléus régissants et de nucléus subordonnés, aboutit à des stemmas plus ou moins complexes, avec croisement des traits de connexion; T. parle de *plexus* dans ce cas.

Conclusion

Théorie de la translation

La théorie de la translation s'applique en grande partie à des phénomènes que beaucoup de linguistes (traditionnels ou modernes) n'attribueraient pas à la syntaxe mais à la lexicologie. Cela concerne non seulement les translations figées mentionnées aux pages 23 et 24 de l'*Esquisse*, et qui relèvent de la morphologie lexicale (diachronique, pour la plupart), mais aussi beaucoup d'autres cas, comme les translations substantivales marquées par l'article et traitées en morphologie lexicale sous le nom de « dérivation impropre » ; la translation A > O, marquée par l'article « ou un autre déterminant », de l'adjectif déterminatif en pronom (p. 18), qui est en grande partie diachronique ; comme la translation I > A du verbe en adjectif verbal (p. 20) ; la translation (du second degré double) concernant le conjonctions composées et le locutions conjonctives (p. 27), etc.

Tout cela semble confirmer le jugement émis par N. RUWET (*Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon, 1967, p. 228) à propos de la notion de translation : « [La syntaxe de Tesnière] reste essentiellement basée, non sur la phrase, mais sur le mot ».

Syntaxe « structurale »

On appelle généralement structurale toute théorie linguistique qui considère la langue comme un système, c'est-à-dire comme un ensemble d'éléments qui sont en relation les uns avec les autres⁴². Dans ce sens, la syntaxe de Tesnière est certainement structurale, et cela d'autant plus qu'il ne cesse de souligner l'importance, pour l'étude de la phrase, des liens (les connexions) qui unissent les mots, et « sans lesquels il n'y aurait pas de phrase possible » (I, Connexion).

Il va de soi que la syntaxe de T. n'est pas la seule qui se veut structurale, et dans ce sens très général, même l'étude de la phrase telle que la pratique la grammaire scolaire (sous le nom d'« analyse logique et grammaticale ») est structurale : elle repère les éléments qui composent la phrase (les mots, qu'elle range ensuite en « parties du discours »), et elle étudie les relations entre

⁴² En linguistique, on a l'habitude d'employer le terme de « structure » comme synonyme de « système », mais à proprement parler, la structure n'est qu'une des parties constituantes du système (à savoir, l'ensemble des relations), l'autre étant l'ensemble des éléments.

les mots (pour leur attribuer des fonctions). D'ailleurs, comme le souligne T. lui-même, la « méthode de la syntaxe structurale », c'est-à-dire l'analyse stemmatique de la phrase, « résume en elle à la fois l'analyse grammaticale et l'analyse logique, qu'elle remplacerait avantageusement » (I, Analyse stemmatique, p. 4).

Au-delà de cette vue particulière de l'objet de la description linguistique, c'est surtout l'aspect méthodologique qui fait qu'on parle de syntaxe (ou de morphologie ou de sémantique, etc.) structurale. La méthodologie structuraliste est caractérisée essentiellement par une approche formelle des relations syntaxiques, reposant sur le principe que la syntaxe doit être indépendante de la sémantique. Là aussi, T. semble tout à fait conforme à l'esprit structuraliste, comme le montre le chapitre 20 (« Distinction de la structure et du sens ») des Éléments. Dans ce chapitre, T. distingue soigneusement deux niveaux d'analyse et de description linguistiques, à savoir le plan structural et le plan sémantique, en soulignant que seul le plan structural appartient à la grammaire, c'est-à-dire à la syntaxe (20, 5 et 6 [p. 40]). Pourtant, au chapitre suivant, nous apprenons que « [l'indépendance du structural et du sémantique] n'est qu'une vue théorique de l'esprit » et que « [dans] la pratique les deux plans sont en fait parallèles » (21, 1 [p. 42]). Par la suite, T. va superposer aux éléments et aux relations structurales proprement syntaxiques les éléments et les relations sémantiques qui y correspondent, et cela au niveau même de la description syntaxique. C'est à partir de là qu'on a pu reprocher à la syntaxe de T. qu'« elle n'est pas débarrassée, malgré la distinction de principe entre le structural et le sémantique (Éléments 20, 17 [p. 41]), de présupposés d'ordre sémantique » (Ruwet, op. cit., p. 228).

Toujours est-il que cet ouvrage, bien que né en marge du courant structuraliste dominant de l'époque, a inspiré un modèle syntaxique influent, à savoir la *grammaire de dépendances* (« dependency grammar »), concurrent de la *grammaire syntagmatique* (« phrase structure grammar ») issue du structuralisme américain. D'autre part, il a considérablement influencé la grammaire allemande : nombreux sont les manuels qui se disent *grammaire* « *de valences* » (« Valenzgrammatik »).*

Bernd SCHWISCHAY (Universität Osnabrück)

-

^{*} Ce travail est basé sur le texte d'un exposé fait à Institut de Perfectionnement en Langues vivantes de l'Université Catholique de l'Ouest à Angers en janvier 2001. — Dernière mise à jour en novembre 2002.